

SORTIE AIX en PROVENCE

Vendredi 7 Février 2025

DEROULEMENT

07h30 : Départ du car devant le Palais de Justice de Toulon (merci d'arriver quelques minutes avant l'heure du départ du car).

09h15 : Visite guidée du Pavillon de Vendôme, hôtel particulier du XVIIème siècle, et visite de l'exposition « Henri Dobler » artiste, mécène et dernier propriétaire du pavillon.

10h30 : Visite guidée de l'hôtel particulier du XVIIème siècle Estienne de Saint-Jean, devenu le musée du vieil Aix en 1932.

12h30 : Déjeuner au restaurant «la Brocherie »

14h45 : Visite guidée, à l'hôtel de Caumont, de l'exposition « Steve McCurry : Regards » 40 ans de carrière à travers le monde d'un des plus grands photographes américains.

17h00 : Départ du car vers TOULON

Prix du voyage : 96 € par personne (repas compris)

Inscription par SMS, téléphone ou email auprès de Françoise Vaillant
tel 06 08 31 09 52 mail fr.vaillant83@gmail.com



Fiche d'inscription pour la sortie à Aix du 7 février 2025 (prix 96 € par personne)

Nom et Prénom.....

Adresse ou mail.....

Téléphone.....

Signature.....

Veillez libeller votre chèque au nom de « Association pour les Musées de Toulon » et l'envoyer accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Mme Françoise GLEIZE

à l'intention de Mme Vaillant

LE MAS

1366, corniche du Général de Gaulle 83000 Toulon

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre fiche d'inscription et de votre règlement et dans la limite des places disponibles.

Ce voyage est exclusivement réservé aux adhérents à jour de leurs cotisations 2025

Conditions des voyages organisés par l'Association pour les Musées de Toulon

Participants :

Pour des raisons d'assurance, **les voyages ou sorties** à la journée organisés par l'Association pour les Musées de Toulon **sont exclusivement réservés aux adhérents**. Vos parents ou amis qui souhaiteraient y participer sont donc tenus d'adhérer à l'Association avant de se faire inscrire à l'un des voyages ou sorties.

L'Association ne peut accepter la présence de personnes dont la mobilité est restreinte sachant que tous les voyages ou sorties comportent des marches nécessitant une bonne condition physique.

Inscriptions :

Le voyage n'est réputé commandé qu'à partir du moment où il est payé (chèque reçu par l'association au plus tard 21 jours avant le départ). Toute inscription par téléphone doit être confirmée dans les 8 jours par la réception du chèque de commande.

Organisation :

Les voyages ou sorties ont lieu si un minimum requis de participants est atteint. L'association se réserve donc le droit d'annuler le voyage si ce minimum n'est pas atteint 21 jours avant la date du départ.

L'Association se réserve le droit d'apporter toutes modifications utiles pour le bon déroulement du programme

Annulation du fait de l'association

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, ou pour insuffisance du nombre de participants. Seules les sommes versées par l'adhérent lui seront remboursées.

Annulation par l'adhérent

En cas d'annulation par l'adhérent :

- avant 21 jours précédant le départ, il sera retenu 5% du montant du voyage, correspondant aux frais administratifs (toutefois, dans le cas de voyages de plusieurs jours, nécessitant le versement d'arrhes pour la réservation d'hôtel, de restaurant, de places de spectacle.. , il sera retenu le total des arrhes versées pour tout désistement 30 jours avant le voyage)
- avant 8 jours précédant le départ, il sera retenu 20% du montant du voyage,
- dans les 7 jours précédant le départ il sera retenu 50% du montant du voyage.
- dans les 2 jours précédant le départ il sera retenu 100% du montant du voyage